

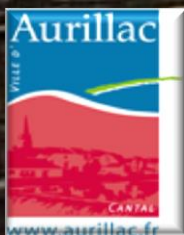
29 & 30 Juin 2013

8ème Tour

Cycliste

de la

CABA



Organisation

ACV AURILLAC



Le Tour Cycliste de la CABA est organisé par l'Athlétic Club Vélocipédique Aurillac pour la 8^{ème} année consécutive, une course ouverte aux 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} Catégories.



Athlétic Club Vélocipédique Aurillac

www.acva.fr
acvaunblog.fr

Boudieu - 15000 AURILLAC - Tél. 04 71 63 67 84

Courriel : andrevaladou@wanadoo.fr



SOMMAIRE

La Présentation de l'épreuve

Les Circuits des étapes

L'Hébergement

Règlement de la course

Présentation de l'épreuve

Le 8ème tour de la CABA est une course en 3 trois étapes qui se déroule sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, préfecture du département du Cantal au cœur de la région Auvergne. Cette course par étape se dispute par équipe de 5 coureurs (voir le règlement)

Le samedi après-midi, c'est une étape en ligne de 140 km en ligne sur le sud de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Cette étape est pour les rouleurs sprinters.



Le dimanche matin, c'est un contre la montre par équipes sur une distance de 19.6 km avec un relief parfaitement plat aux portes d'Aurillac.



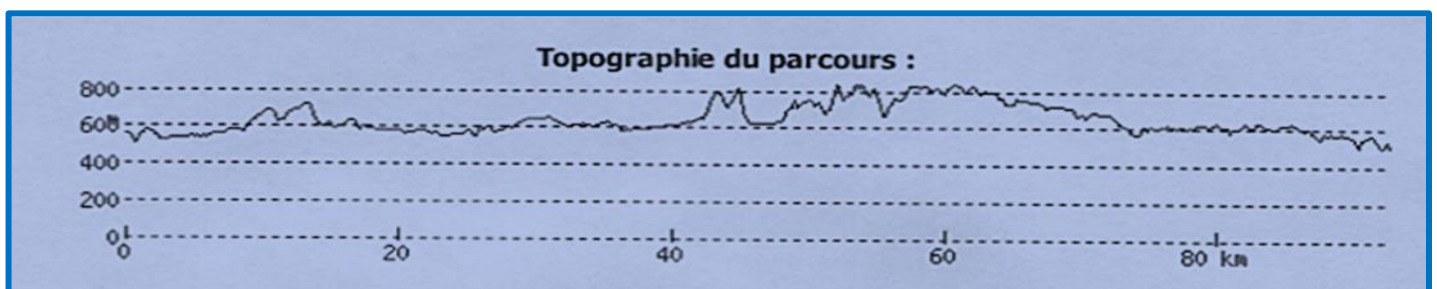
Le dimanche après-midi, la dernière étape en ligne de 96 km est pour les grimpeurs et se dispute sur le nord la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.



1^{ère} étape - Puech des Ouilhes 140 km



Départ : Puech des Ouilhes, *Lacapelle-Viescamp D18, Saint Paul des Landes D120, Bosmejo D53, Lacombe D59, Le Quiers D259, Teissières de Cornet D52, Le Bourret D52, Colinette D253, Le Pontet D120, Espinat D120, Saint Paul des Landes D120, Careizac D53, Puech Long D18, Ytrac D253, La Sablière D153, Le Bousquet D58, Arpajon sur Cère D920, Sistière N122, Giou de Mamou D58, La Maison Neuve D122, Semilhac, Yolet D308, Vézac D8, Carlat D990, Lessenat, Carlat D990, Fénérols D8, La Joyeuse D32, Les Quatre Route D920, Senilhes D920, Griffeuilles D358, La Course de Mouton D617, Milly Crespiat D617, Route de Toulouse N122, Labattude N122, Sansac de Marmiesse N122, Jallès D53/ D18, Le Cassan D64/ D361, Pont de la Marie D18, Lacapelle-Viescamp D18, **Arrivée**: Puech des Ouilhes*

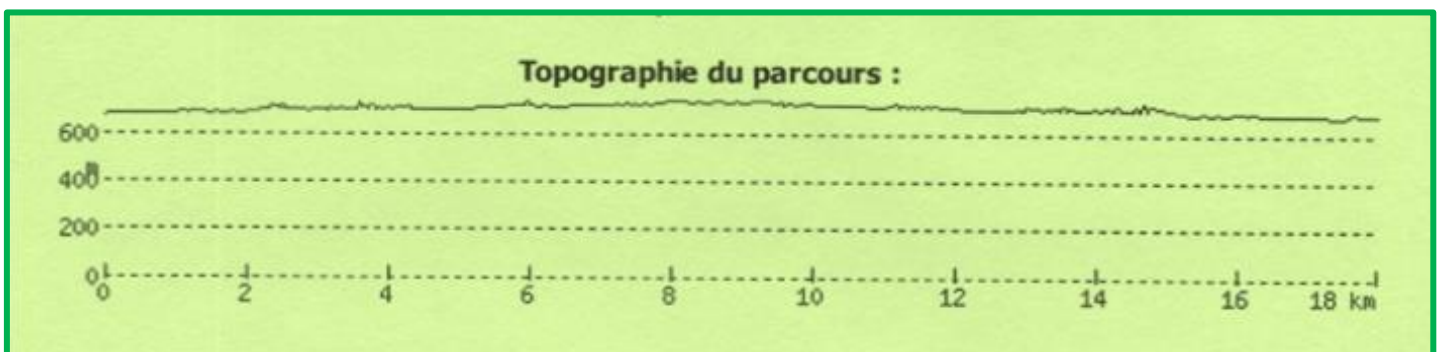


Un road-book détaillé de l'étape sera donné aux équipes

2^{ème} étape - Saint Simon 19.6 km



Départ : Saint Simon D17, Lestrade, Mousset, Velzic, Bouygues, Lascelles, Bouygues, Velzic, Mousset, Lestrade, **Arrivée**: Saint Simon D17

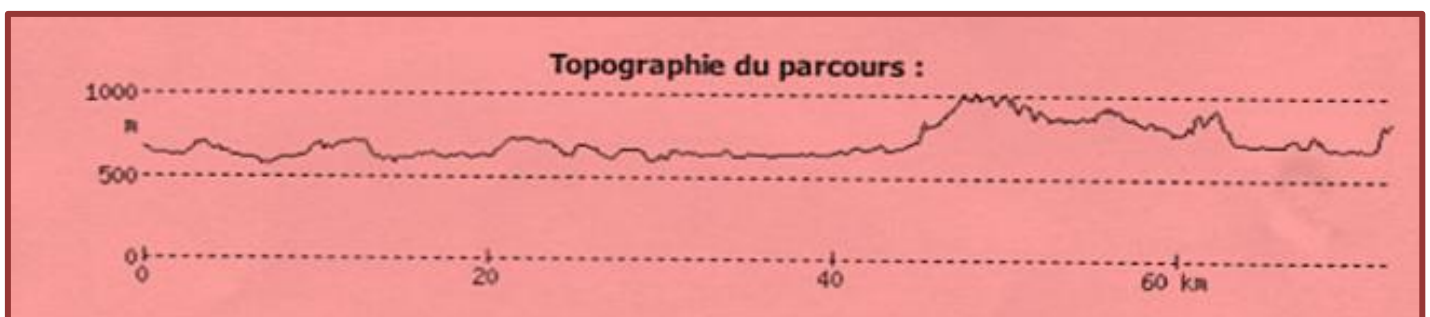


Un road-book détaillé de l'étape sera donné aux équipes

3^{ème} étape - Saint Simon 96 km



Départ : *Saint Simon D17, Aurillac D17, Route de Verniols D453, Le Pontet N122, Le Mont D159, Crandelles D64, Tessières de Cornet D52, Le Quiers D52, Ayrens D53, La Croix Longue D53, Route du Moulin de Limagne D6, Jussac D59, Caussac D59, Marmanhac D59, Ginahac D59, Vercuères D59, Col du Bruel D60, Houade D35, Aubusson, Saint Julien de Jordanne D17, Saint Cirgues de Jordanne D17, Croix de Cheules D59, Viers D17, Velzic D17, Saint Simon D17, Arrivée* : Montée du Cardi



Un road-book détaillé de l'étape sera donné aux équipes

L'Hébergement

L'hébergement de toutes les équipes se fait dans les locaux du Lycée Agricole G. Pompidou à Aurillac. Donc à proche des différents départs et arrivées de la course.

Le couchage est dans des chambres de 4 lits, avec un coin douche par chambre.

Les repas sont pris au self du lycée avec un menu sportif pour les coureurs et un menu plus gastronomique pour l'encadrement.

De grands parkings permettent de stationner les véhicules en toute sécurité ainsi que le travail des mécaniciens dans de bonnes conditions.



Le Point Course

Le centre névralgique de l'épreuve est également au lycée.

- Réunion des directeurs sportifs le samedi en fin de matinée
- Remise des classements après les étapes aux équipes
- Repas de tout le staff de l'organisation



Le règlement interne de l'épreuve

8ème Tour Cycliste de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Art. 1 :

Cette épreuve est en trois étapes. Elle est ouverte à des équipes de cinq coureurs pour les catégories 1 -2 -3 –juniors.

Equipes de clubs, de sélections régionales, ou départementales.

1ère étape : sera disputée en ligne le Samedi 29 Juin sur une distance de 140 km départ 14 h 00.

2ème étape : se déroulera le dimanche matin 30 Juin sur une distance de 19.6 km.

Il s'agit d'une étape contre la montre par équipe de 5 coureurs.

La première équipe prendra son départ à 9 h 00.

Les concurrents partiront toutes les 3 minutes.

Le temps sera pris sur le 3ème coureur, le 4ème et le 5ème au temps réel.

Chaque équipe devra se présenter dans la zone de départ 5 minutes avant son départ réel.

3ème étape : sera disputée en ligne le dimanche 1er Juillet après-midi sur une distance de 96 km départ 14h 30.

Art. 2 :

Présentation des équipes le samedi à 13 h 00 au podium protocolaire sur la ligne du départ fictif.

Art. 3 :

Chaque équipe avec son Directeur Sportif et son Mécanicien, sera en possession de la voiture de son Club aux dimensions règlementaires et assurera le dépannage, ainsi que le ravitaillement de ses coureurs. Le changement de matériel est autorisé entre coureur d'une même équipe.

Chaque voiture devra être équipée d'une Cibi appartenant à l'équipe.

Art. 4 :

La réunion des directeurs sportifs aura lieu à 11 h 45. au Lycée Agricole G. Pompidou en présence des membres du collège des commissaires. A cette réunion il sera également attribué l'ordre des voitures des équipes présentes.

Art. 5 :

La remise des documents aura lieu UNIQUEMENT le samedi 29 Juin :

9 h à 12 h Lycée G. Pompidou –rue de Salers à Aurillac

La signature de la feuille de contrôle est obligatoire pour tous les coureurs engagés avant le départ de chaque étape.

Art. 6 :

Le ravitaillement est autorisé sur tout le parcours **sauf dans les 20 derniers kilomètres** de chaque étape en ligne.

Art. 7 : Les organisateurs disposeront de deux voitures neutres pour effectuer le ou les dépannages sur les échappées éventuelles

Art. 8 :

Les Directeurs Sportifs devront respecter le tirage au sort et placeront leurs véhicules dans le dispositif par rapport à celui-ci. Après un dépannage ou un ravitaillement, ils devront reprendre leur place initialement prévue par le tirage au sort pour la 1ère étape et suivant le classement par équipe pour la 3ème étape.

Art. 9 :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Les coureurs devront **respecter le Code de la Route, les signaleurs, ainsi que les motards civils**, qui assurent leur sécurité, surtout aux intersections (rond-point, îlots directionnels, etc...) les règlements de la F.F.C. les consignes du Président du Jury et des Commissaires.

Art. 10 :

Tout coureur qui abandonne doit impérativement remettre ses dossards et sa plaque de cadre au commissaire qui sera dans la voiture balai.

Art. 11 :

Tout coureur récompensé absent aux cérémonies protocolaires sera sanctionné.

Toutes les équipes sont conviées au protocole final, lequel sera suivi d'un vin d'honneur

Art. 12 :

Engagements par équipe 120 € soit : 8 € x 5 coureurs x 3 épreuves

Joindre si possible le palmarès des coureurs.

Art. 13 :

Hébergement Lycée Agricole G. Pompidou –ENILV -rue de Salers –Aurillac

Chaque équipe fera parvenir une caution de 250 euros pour réservation.

Prise en charge par l'organisateur des frais d'hébergement pour 7 personnes à compter du vendredi soir après le repas.

Pour toute personne supplémentaire, frais à votre charge :

-du vendredi nuitée comprise au dimanche déjeuner compris = 92 € par personne où

-du samedi déjeuner compris au dimanche déjeuner compris = 67 € par personne

Possibilité pour des accompagnateurs de prendre un repas en sus 14 € par personne.

Heures des repas : samedi déjeuner 10 h 30 dimanche petit déjeuner 7 h00

samedi diner 19 h 00 dimanche déjeuner 11 h 15

Hébergement : ***-prévoir un duvet ; les draps ne sont pas fournis***

=====

-l'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage. Possibilité de prendre une douche le dimanche après la dernière étape au Lycée Agricole.

Art. 14 :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Nous vous souhaitons un bon Tour de la Communauté d' Agglomération du Bassin d'Aurillac
Merci de nous faire confiance.

L'Organisation

Récompenses 2013

Maillot JAUNE= Leader

Maillot à POIS = Grimpeur

Maillot VERT =Sprinter

Maillot Blanc = Jeune

Maillot BLEU = Sénior 2 ou 3

Trophée Meilleure équipe ----- 120€

Trophée Plus combatif ----- 30€

Trophée Meilleur Espoir ----- 30€

Trophée Meilleur Auvergnat ----- 30€

La grille des Prix 2013

Samedi 30 Juin 1^{ère} étape

Course = 459€ / 20

Dimanche 1 Juillet 2^{ème} étape

C.L.M. = 360€ / 8 équipes : 100 – 80 – 60 – 40 – 20 – 20 – 20 – 20

Dimanche 1 Juillet 3^{ème} étape

Course = 459€ / 20

Classement Général = 915 / 20

P.S. 2^{ème} et 3^{ème} Catégorie = 91 / 5

G.P.M. (points 5-3 -1) = 250 / 5 : 90 – 60 – 50 – 30 – 20 -

P.C. (points 5-3 -1) = 250 / 5 : 80 – 50 – 40 – 20 -10 -